

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le **24 DEC. 2018**

ID : 029-212902936-20181218-DE18128-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**TARIFS 2019  
PORT DE  
POULDOHAN  
PORS BREIGN**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, propose d'approuver les tarifs ci-dessous pour le port de POULDOHAN/PORS BREIGN pour 2019 :

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE18128-DE

**PORS BREIGN**

PLAISANGIERS mouillages annuels	TARIFS 2019	
	€ HT	€ TTC
Taille du navire		
moins de 4 m	164,5	197,40
De 4 à 4.99 m	218,25	261,90
De 5 à 5.99 m	269,00	322,80
De 6 à 6.99 m	328,00	393,60
7 m et +	360,50	432,60
Ecoles / associations	214,25	257,10
Entreprise nautique	432,60	

**ANSE DE POULDOHAN-PORS AN HALEN**

PLAISANGIERS mouillages annuels	TARIFS 2019		TARIFS 2019	
	- de 7 m		+ de 7 m	
Taille du navire	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Lignes :				
A et B	189,75	227,70	206,00	247,20
C (1 à 25)	189,75	227,70	206,00	247,20
C (31 à 65)	166,50	199,80	185,75	222,90
D	139,00	166,80	154,25	185,10
E	101,50	121,80	113,70	136,45
F et G	135,00	162,00	149,25	179,10

**AUTRES SERVICES**

*mise à l'eau d'une embarcation sur remorque :*

	TARIFS 2019	
	€ HT	€ TTC
1 journée	5,83	7,00
1 semaine	15,00	18,00
2 semaines	20,00	24,00
1 an	60,90	73,10
occupation illicite d'un mouillage (par infraction)	131,95	158,35
râtelier à prames, par an	7,83	9,40
location prame par semaine	20,30	24,40
caution pour location prame	304,50	365,40
hivernage à l'Anse pour un titulaire	22,30	26,80
hivernage "" pour non titulaires 1er/11 au 31/03	90,35	108,45

**mouillage temporaire 1er/04 au 31/10 :**

par jour de location	6,10	7,36
du 1er/04 au 15/06 : par mois de location	1/4 du tarif annuel	
du 15/06 au 31/10 : par mois de location	1/3 du tarif annuel	

*remise d'1/3 des droits perçus à l'attributaire du mouillage occupé temporairement par un tiers désigné par le service des ports*

*les montants ont été arrondis à 0.05 centimes près au supérieur.*

\* pas d'augmentation pour une facilité de caisse. Les tarifs seront augmentés dans 3 ans.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE18128-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire du port de Pouldohan Pors Breign lors de sa réunion du 22 novembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du port de POULDOHAN/PORS BREIGN pour 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC



